

**Reprise des contrôles de bonne exécution  
par les SPANCs pendant la période  
de confinement au COVID-19**  
Propositions à destinations des services et des agents

Préambule :

**Ce document est une liste de propositions de l'ATANC LB & OM pour la reprise des contrôles de bonne exécution par les SPANCs pendant la période de confinement au COVID-19. Une nouvelle version du document sera adaptée une fois le confinement levé.**

*Toutes ces dispositions doivent être validées avant application auprès des autorités de votre collectivité.*

**L'idée générale est d'éviter absolument tout contact rapproché avec les intervenants (particuliers, opérateurs des entreprises de bâtiment) et leur matériel.**

Champs d'application :

Validité jusqu'au 11 mai 2020 (période de confinement).

Les entreprises de bâtiment poursuivant leur activité en période de confinement ou pour faire face à des situations urgentes, les SPANCs peuvent être amenés à reprendre leurs activités réglementaires de service public pour réaliser des contrôles.

Cette note concerne uniquement la réalisation des contrôles de bonne exécution et sur la base de volontariat des agents.

*L'ATANC LB & OM rappelle que les contrôles de réalisation effectués uniquement par photos n'ont aucune valeur réglementaire, et sont donc à proscrire (Article 3.b de l'arrêté relatif aux modalités de l'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif).*

**1. LES RECOMMANDATIONS GENERALES :**

- Porter les EPI classiques en assainissement.
- Disposer des protections nécessaires pour assurer les gestes barrières : vêtements de travail changés à chaque pause, gel hydro-alcoolique, produit désinfectant pour le matériel, gants étanches type "égoutiers", lunettes de sécurité, masques (FFP2 de préférence).
- **Aucune autre personne présente lors du rendez-vous** ; aucun contact avec les entreprises de pose, les particuliers, agents immobiliers ou autre personne physique. En cas de nécessité absolue, respect strict des gestes barrières.
- Disposer de matériel de contrôle désinfecté **dédié à chaque agent** (pas de prêt avec les particuliers ou les entreprises de pose, ou entre agents).
- Limiter le nombre de passage sur site des agents du SPANC pour un même contrôle.
- Dans la mesure du possible, ne pas pénétrer dans les bâtiments, locaux, et habitations.
- Se munir d'une attestation de son employeur autorisant les déplacements professionnels en cette période de confinement.

- S'assurer avec l'entreprise de travaux qu'elle a bien pris connaissance du « *GUIDE DE PRÉCONISATIONS DE SÉCURITÉ SANITAIRE POUR LA CONTINUITÉ DES ACTIVITÉS DE LA CONSTRUCTION EN PÉRIODE D'ÉPIDÉMIE DE CORONAVIRUS COVID-19* » (document régulièrement mis à jour) (<https://telechargement.preventionbtp.fr/file/GUIDE-DE-PRECONISATIONS-COVID-19-OPPBTP.pdf> )

- **Avant la visite sur site**, obtenir un exemplaire signé et le conserver dans le dossier (cf. ci-après) de :
- la fiche « *10 points à échanger avec mon client particulier* » issue du même guide, permettant de s'assurer que l'entreprise à l'accord du particulier pour intervenir (annexe 1)
  - l'accord préalable et obligatoire à toute visite d'un agent de SPANC sur une parcelle privée pendant la période de confinement au virus COVID-19 (annexe 2).

## 2. **Conditions de protection à prendre lors des contrôles**

- **Désinfection des mains** de l'agent **à l'arrivée sur le site**, et équipement des EPI.

- **Aucune autre personne présente lors du rendez-vous** ; aucun contact avec les entreprises de pose, les particuliers, ou autre personne physique. En cas de nécessité absolue, respect strict des gestes barrières.

- **Echanges uniquement par téléphone sur site** avec les personnes concernées par le rendez-vous.

- **Aucune transmission de documents en direct lors de la visite** ; envoi des documents par voie électronique uniquement.

- Pour les appareils informatiques de terrain (ex : tablettes), il est conseillé de les protéger (ex : film de protection) et de changer la protection à l'issue de chaque visite.

- Prévoir dans les véhicules :

- un bac spécial "documents de terrain",
- une poubelle pour le matériel jetable,
- un bidon de plusieurs litres d'eau, du savon, du papier d'essuie-main à usage unique
- du gel hydro-alcoolique.

- Il est préférable de commencer les contrôles par les mesures, prises de notes et prise de vues, ... , et terminer par la manipulations des tampons afin de limiter les contaminations.

- **Désinfection du matériel**, puis **des mains** de l'agent **à l'issue de chaque contrôle.**

- **Au retour aux locaux à l'issue de la dernière visite de la tournée :**

- désinfection du véhicule
- mettre en place un circuit des documents afin de ne pas mélanger les documents de terrain potentiellement contaminés (il est conseillé d'attendre plusieurs jours avant de traiter les documents).
- si possible mise au lavage des vêtements de la journée et douche des agents (il est recommandé de ne pas laver les vêtements de travail à son domicile).

**Nous rappelons qu'un lavage des mains au savon fréquemment tout au long de la journée reste indispensable** ([https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/Affichette\\_lavage\\_mains.pdf](https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/Affichette_lavage_mains.pdf)).

**L'idée générale est d'éviter absolument tout contact rapproché avec les intervenants (particuliers, opérateurs des entreprises) et leur matériel.**

## Annexe 1: Fiche « 10 points à échanger avec mon clients particuliers »

PRÉVENTIONBTP

COVID-19

# ✓ 10 points à échanger avec mon client particulier



GUIDE DE PRÉCONISATIONS  
DE SÉCURITÉ SANITAIRE  
POUR LA CONTINUITÉ DES ACTIVITÉS  
DE LA CONSTRUCTION EN PÉRIODE  
D'ÉPIDÉMIE DE CORONAVIRUS COVID-19

Version à jour au 10/04/2020

Cette fiche a pour objectif d'aider l'entreprise à évaluer et fixer les conditions d'intervention chez son client particulier en période de pandémie Covid-19. Cette évaluation doit se faire au regard des recommandations prescrites dans le « Guide de préconisations de sécurité sanitaire pour la continuité des activités de la construction en période d'épidémie de coronavirus Covid-19 ».

À l'issue de l'évaluation, l'entreprise et le client s'accordent sur la possibilité d'engager ou non les travaux selon les trois cas ci-dessous :

1. **Toutes les recommandations sanitaires peuvent être respectées et le client a donné son accord :**  
 > l'entreprise peut intervenir
2. **Une ou plusieurs recommandations sanitaires ne peuvent pas être respectées :**  
 > l'entreprise ne peut pas intervenir
3. **Le client ne donne pas son accord :**  
 > l'entreprise ne peut pas intervenir.

Le document devra être signé par les deux parties et conservé par l'entreprise. Une copie pourra être adressée au client.

Nom du client	
Nom de l'entreprise	
Référence commande ou devis	
Nature de l'intervention	
Conditions d'intervention (préciser l'environnement de travail et les éventuelles particularités de l'intervention)	
Établi le	
Responsable des travaux ou rédacteur autre	

État sanitaire chez le client	Oui	Non	Sans objet	Préciser les conditions d'intervention et les mesures sanitaires
<b>1)</b> Recensez-vous des personnes infectées/porteuses avérées (toux, fièvre, difficultés respiratoires...) ou à risque élevé vis-à-vis du Covid-19 ?  <b>Note importante :</b> si intervention chez une personne à risque ou touchée par le Covid-19, appliquer la procédure « Intervention urgente au domicile d'une personne à risque » jointe au guide général.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<b>Pour bien organiser mon chantier...</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<b>2)</b> L'accès au chantier depuis la voie publique peut-il se faire dans des conditions compatibles avec les recommandations sanitaires (accès parking, parties communes, ascenseurs, parties privatives...) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

✓ 10 Points à partager avec mon client particulier

<b>Pour bien organiser mon chantier...</b>	Oui	Non	Sans objet	<b>Préciser les conditions d'intervention et les mesures sanitaires</b>
<b>3)</b> La zone de chantier/d'intervention est-elle isolable (distance > 1 m par rapport aux occupants) ?  Avant intervention, le nettoyage/désinfection de la zone d'intervention est-il prévu par le client ou l'entreprise ? (À définir)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<b>4)</b> L'espace de travail permet-il de travailler à plusieurs personnels intervenants en respectant une distance > 1 m ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<b>5)</b> Si nécessaire, est-il possible d'isoler mes matériaux/matériels dans une zone inaccessible pour les occupants et/ou les riverains ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<b>6)</b> Est-il possible d'amener à pied d'œuvre du matériel encombrant (échafaudage, bétonnière...) ? (Conseil : ne pas utiliser le matériel du client disponible sur place).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Ajout d'une situation particulière :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

<b>Pour travailler en sécurité...</b>	Oui	Non	Sans objet	<b>Préciser les conditions d'intervention et les mesures sanitaires</b>
<b>7)</b> Le personnel intervenant peut-il disposer d'un point d'eau avec savon et essuie-mains jetable pour le lavage des mains et l'accès à vos sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<b>8)</b> Info : Le personnel intervenant de l'entreprise a reçu un rappel des consignes sanitaires à respecter : distance >1m, port du masque, port de gants, lavage des mains, gestion des déchets...	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Ajout d'une situation particulière :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

✓ 10 Points à partager avec mon client particulier

Avant de quitter le chantier...	Oui	Non	Sans objet	Préciser les conditions d'intervention et les mesures sanitaires
<b>9)</b> Info : le personnel intervenant prévoit l'évacuation de tous les consommables utilisés et souillés dans un sac fermé chaque fin de journée.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<b>10)</b> Info : le personnel intervenant prévoit un nettoyage avec un produit désinfectant de la zone de travaux à la fin de notre intervention.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Ajout d'une situation particulière :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

**Engagement client : Le client s'engage à respecter et faire respecter par les occupants les mêmes consignes de sécurité sanitaires (distanciation sociale, lavage des mains...)**

**Conclusion de l'évaluation :**

- Toutes les recommandations sanitaires peuvent être respectées et le client a donné son accord : **l'entreprise peut intervenir.**
- Une ou plusieurs recommandations sanitaires ne peuvent pas être respectées : **l'entreprise ne peut pas intervenir.**
- Le client ne donne pas son accord : **l'entreprise ne peut pas intervenir.**

Nom et signature de l'entreprise	Nom et signature du client
Fait à : _____ le : _____	

**Annexe 2 : Exemple d'accord préalable  
pour la réalisation du contrôle d'exécution**

Je soussigné(e) ..... en ma qualité de propriétaire/occupant du bien demeurant ..... accepte de recevoir sur ma parcelle les agents de ..... en vue de la réalisation d'un contrôle de mon dispositif d'assainissement demandé par le propriétaire-maître d'ouvrage ou l'entreprise de travaux.

J'accepte également que la visite se déroule dans les conditions suivantes :

- Aucun contact physique ne sera établi (échanges uniquement par téléphone). En cas de nécessité absolue, respect d'une distance minimale de 3 m.
- Transmission des documents demandés uniquement par voie électronique.

**Les agents pourront me joindre pour tous renseignements au numéro de téléphone suivant :**

.....

**Les deux parties s'engagent à s'informer mutuellement en cas de COVID-19 avéré ou supposé dans les 14 jours suivant la réalisation de la visite.**

Le propriétaire-maître d'ouvrage autorise l'entreprise de travaux à transmettre la fiche « *10 points à échanger avec mon client particulier* » au SPANC (fiche présente ci-après)

Fait le ...../...../..... à .....

Signature du propriétaire-maître d'ouvrage ou /et occupant :